

CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET
PRIMITIF

2024

18 mars

2024

SAINT-
CHAMOND



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
LES GRANDS EQUILIBRES.....	5
LE BUDGET EN DETAIL.....	7
A. La section de fonctionnement.....	7
A.1. Les recettes.....	7
A.2. Les dépenses.....	12
La section d'investissement.....	20
A.1. Les recettes.....	20
A.2. Les dépenses.....	23

PREAMBULE

Avec d'une part, le reflux de l'inflation, la hausse du pouvoir d'achat, la baisse des taux d'intérêts et d'autre part, une croissance stagnante, le retournement de la courbe du chômage, l'investissement en berne, le contexte économique reste tendu en 2024. Sans oublier le contexte géopolitique incertain, qui pèsera dans les équations économiques.

Le gouvernement a bâti son budget pour 2024 en projetant une croissance économique de 1 % (identique à 2023), et une inflation moyenne de 2,6 % (après 5,8 % en 2023).

En 2023, le solde public français, c'est-à-dire le flux d'endettement net, est attendu à - 4,8 % du PIB. Les administrations publiques locales afficheraient pour la première fois depuis longtemps une contribution significativement négative (- 0,3 %) en raison de l'accélération des investissements ferroviaires des régions, de la chute des droits de mutation départementaux, de l'arrivée en seconde partie de mandat du bloc communal et des besoins de la Société du Grand Paris. En 2024, le solde global reviendrait à - 4,4 %, avec une contribution des administrations locales de - 0,2 %.

La loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 (LPFP) programme, à l'horizon 2027, le retour du déficit public français sous 3 %, seuil au-delà duquel la Commission européenne peut lancer une procédure pour « déficit excessif ». Ainsi, les collectivités vont être mises à contribution, l'Etat seul ne pouvant atteindre cet objectif. Pour y parvenir sans révision significative de l'investissement, les collectivités devraient tendanciellement comprimer leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % par an en volume. L'objectif leur demeure assigné mais, contrairement aux ambitions initiales du gouvernement, sans incitation ou sanction.

Dans la continuité des précédents budgets, le budget communal 2024 présente des projets ambitieux pour la ville, dans l'optique d'optimiser les services rendus aux Saint-Chamonais, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement. Il est proposé un programme d'équipements conséquent, centré sur 4 grandes orientations politiques (ma sécurité, ma tranquillité ; mes services au quotidien ; mon cadre de vie ; mon environnement), permettant de poursuivre la transformation du territoire, améliorer le cadre de vie des habitants, intensifier la lutte contre le réchauffement climatique, et participer à la relance économique.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
PERSONNEL : 27 795 000 €	IMPOTS ET TAXES : 29 909 400 €
CHARGES GENERALES : 10 673 620 €	DOTATIONS : 14 765 364 €
GESTION COURANTE : 6 232 580 €	PRODUIT DES SERVICES : 3 605 980 €
AUTRES DEPENSES : 693 600 €	AUTRES RECETTES REELLES : 1 105 000 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 390 944 €	AUTRES RECETTES D'ORDRE : 400 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 49 785 744 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 49 785 744 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
EQUIPEMENT : 11 096 950 €	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 390 944 €
AUTRES DEPENSES : 4 038 800 €	AUTRES RECETTES : 5 725 500 €
	EMPRUNT PREVISIONNEL : 5 019 306 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 15 135 750 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : 15 135 750 €

Le budget primitif 2024 de Saint-Chamond s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 49 785 744€ pour la section de fonctionnement et à hauteur de 15 135 750€ pour la section d'investissement.

Le virement à la section d'investissement serait en hausse de 499 864€ par rapport au budget primitif de 2023. Celui-ci s'établirait ainsi à 4 390 944€.

Depuis plusieurs années, la Commune cherche à préserver au mieux l'autofinancement de la section d'investissement afin de moins recourir à l'emprunt pour conserver ses capacités de financement actuelles et futures et ainsi respecter le ratio de désendettement désormais imposé par les projets de loi de finances successifs.

Cette année encore, Saint-Etienne Métropole participera à hauteur de 1 293 K€ de travaux de voirie sur la Commune de Saint-Chamond, ce qui porterait les dépenses d'équipement à un peu plus de 12.4 M€.

Suite au passage à la nomenclature budgétaire M57, les comptes de l'exercice 2023 ont été transposés selon la nouvelle norme afin de faciliter la lecture du budget. Ainsi, la répartition entre les chapitres 65 et 67, ainsi que 75 et 77 diffère par rapport à l'exercice précédent, mais n'a aucune répercussion sur les enveloppes globales des dépenses et recettes de chaque section.

La section de fonctionnement.

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2023	CREDITS PREVISIONNELS 2024	CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2023	CREDITS PREVISIONNELS 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 349 070	10 673 620	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	400 000	400 000
012 - CHARGES DE PERSONNEL	27 319 400	27 795 000	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 372 650	3 605 980
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	92 000	95 600	73 - IMPOTS ET TAXES	28 533 900	29 909 400
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 218 010	6 232 580	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 691 610	14 765 364
66 - CHARGES FINANCIERES	318 000	558 000	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	692 000	639 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	30 000	76 - PRODUITS FINANCIERS	46 000	36 000
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	148 600	10 000	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000	30 000
			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	150 000	0
TOTAL DEPENSES REELLES	44 455 080	45 394 800	TOTAL RECETTES REELLES	47 946 160	49 385 744
023 - VIREMENTS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	791 080	390 944	042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	400 000	400 000
042 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	3 100 000	4 000 000			
TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : (023 + 042)	3 891 080	4 390 944			
TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRES)	48 346 160	49 785 744	TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRES)	48 346 160	49 785 744

La section d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif 2024 pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2023	CREDITS PREVISIONNELS 2024	CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2023	CREDITS PREVISIONNELS 2024
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000	5 000	021 - VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	791 080	390 944
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 576 500	1 913 800	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	350 000	300 000
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 636 600	292 200	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 514 000	1 380 000
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	727 600	854 000	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 179 650	2 664 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 775 700	5 076 750	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 236 170	5 019 306
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 980 000	4 874 000	27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	430 500	381 500
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500 000	720 000			
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	400 000	400 000	040 - OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	3 100 000	4 000 000
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	5 110 000	1 000 000	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	5 110 000	1 000 000
TOTAL DEPENSES	19 711 400	15 135 750	TOTAL RECETTES	19 711 400	15 135 750

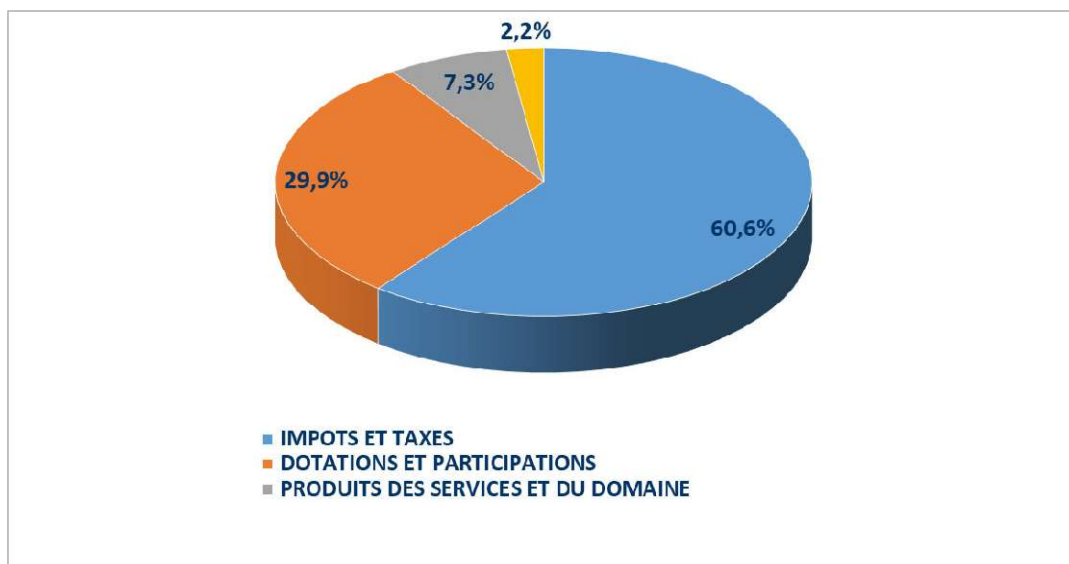
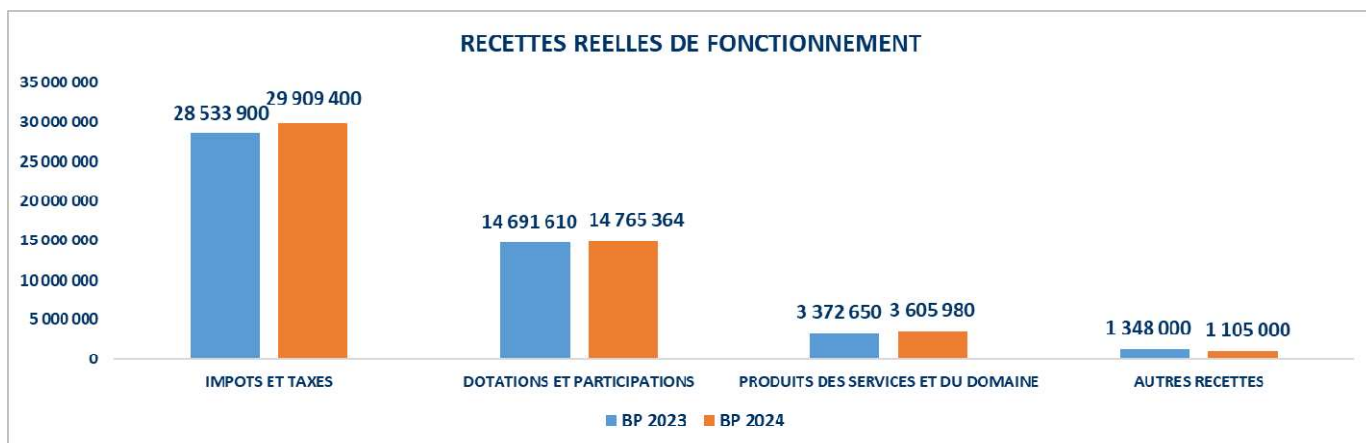
LE BUDGET EN DETAIL

A. La section de fonctionnement.

A.1. Les recettes.

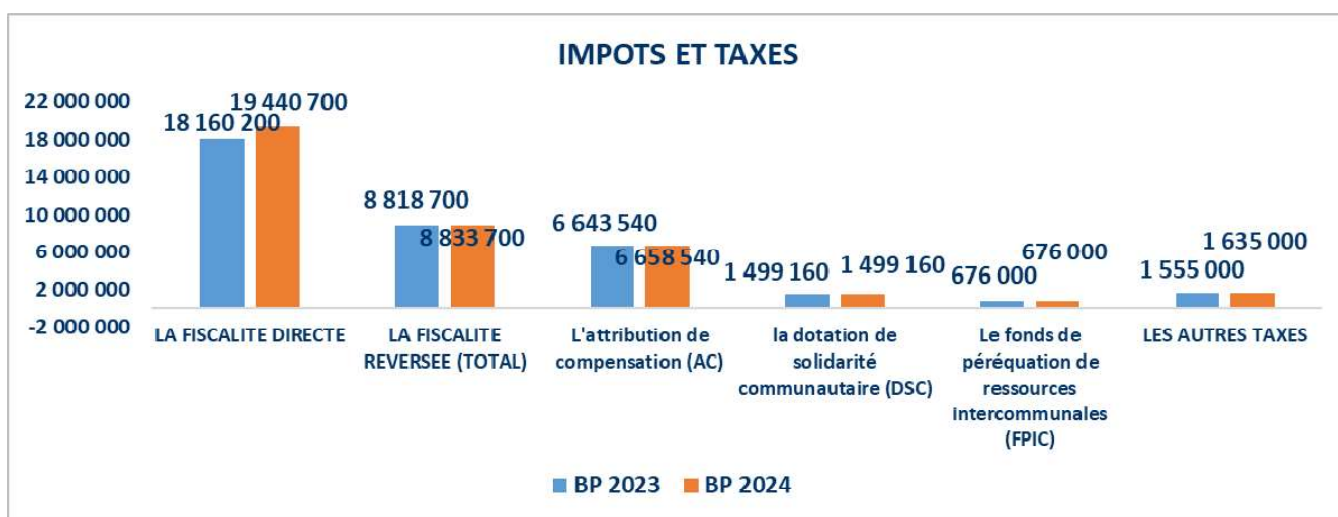
Les recettes de fonctionnement pour le budget 2024 se structureraient ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 €
IMPOTS ET TAXES	29 909 400
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 765 364
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 605 980
AUTRES RECETTES	1 105 000
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49 385 744
RECETTES D'ORDRE	400 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	49 785 744



A.1.1 Les impôts et taxes.

IMPOTS ET TAXES	BP 2024 €
LA FISCALITE DIRECTE	19 440 700
LA FISCALITE REVERSEE	8 833 700
<i>L'attribution de compensation</i>	6 658 540
<i>la dotation de solidarité communautaire</i>	1 499 160
<i>Le fonds de péréquation de ressources intercommunales</i>	676 000
LES AUTRES TAXES	1 635 000
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	29 909 400



Cette enveloppe augmente au global de 1 375 500€ soit +4.82% par rapport au budget primitif 2023.

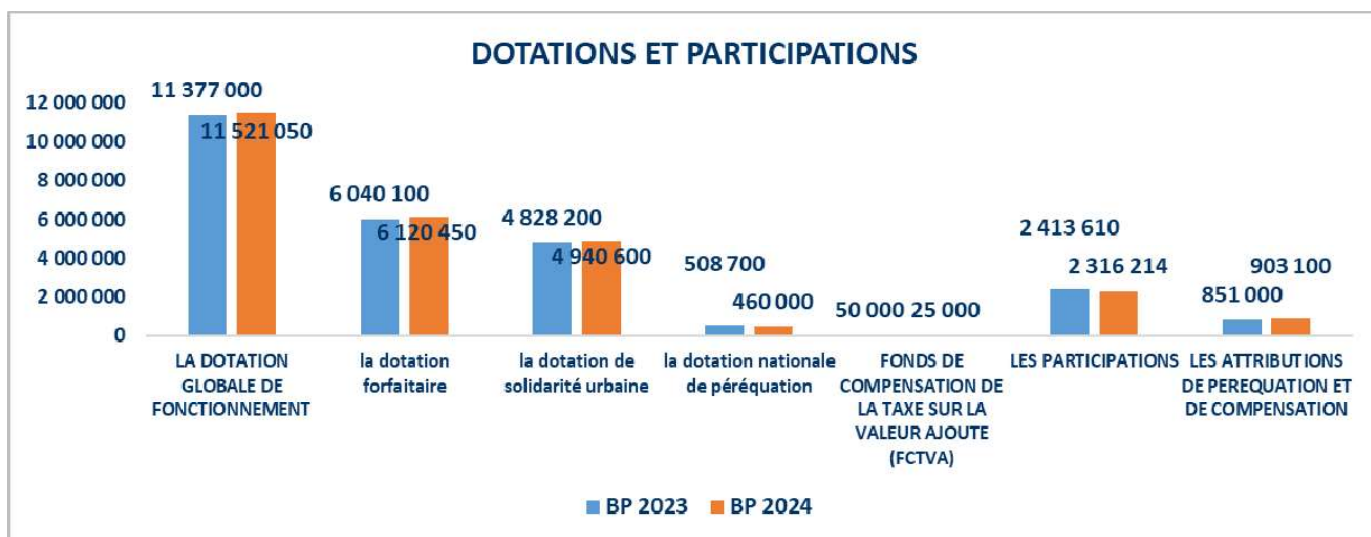
Le produit fiscal, composé de la taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), est estimé à 19 440 700€ pour 2024, soit +1 281K€ liés à la revalorisation des bases fiscales de l'Etat et à la progression physique des bases avec l'augmentation du nombre de permis de construire sur le territoire. Cette année encore, la Commune n'augmentera pas les taux d'imposition, pour préserver le pouvoir d'achat des Saint-Chamonais, et ce malgré le contexte économique et financier national contraint.

L'attribution de compensation, versée par Saint-Etienne Métropole devrait rester relativement stable par rapport à l'exercice 2023.

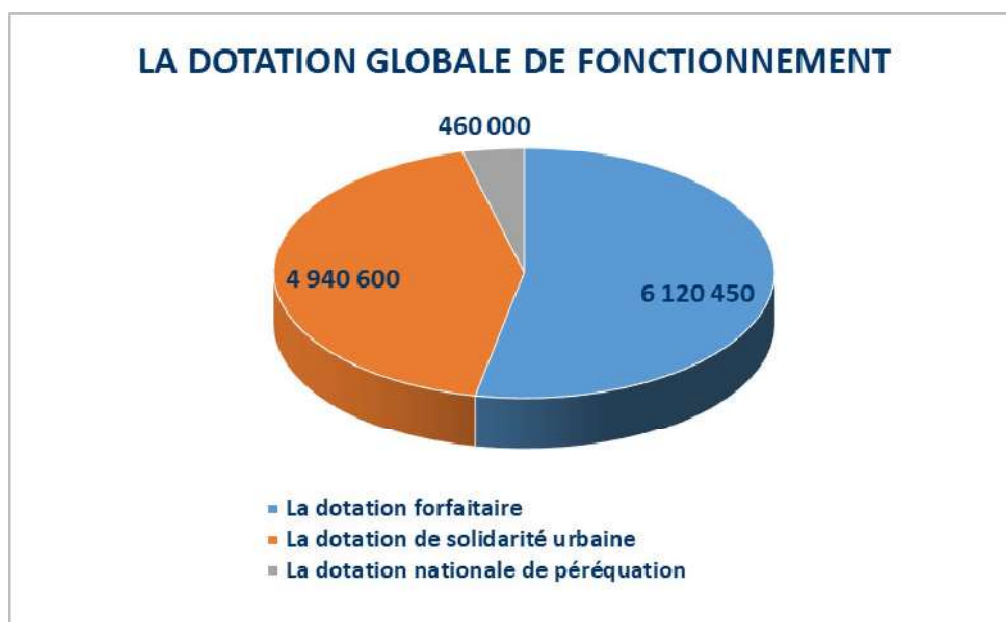
Par ailleurs, le produit des droits de mutation est estimé à 800 000€, grâce à l'attractivité de la ville, et la taxe sur la consommation finale d'électricité se situerait à hauteur de 510 000€, en progression de 60 000€ par rapport au budget primitif 2023.

A.1.2 Les dotations et participations.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	BP 2024 €
LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	11 521 050
<i>La dotation forfaitaire</i>	6 120 450
<i>La dotation de solidarité urbaine</i>	4 940 600
<i>La dotation nationale de péréquation</i>	460 000
FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTE (FCTVA)	25 000
LES PARTICIPATIONS	2 316 214
LES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENSATION	903 100
TOTAL DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 765 364



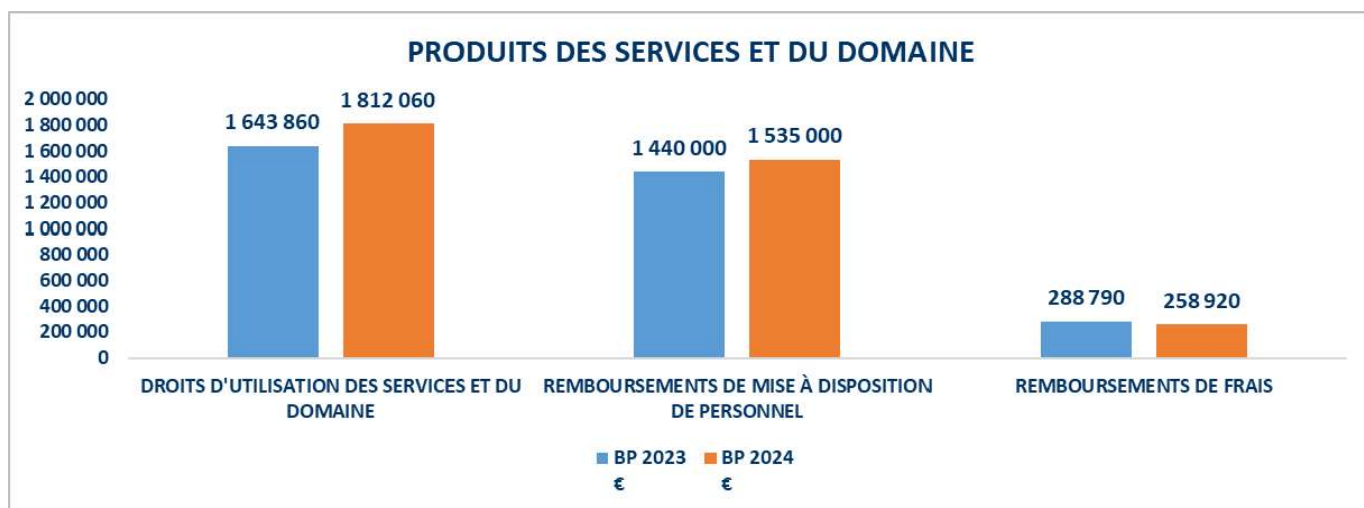
Le montant des dotations et participations serait en hausse de 73 754€ par rapport au BP 2023, en raison de l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement.



La Dotation Globale de Fonctionnement, prévue pour un montant de 11 521 050€, serait en hausse de 144 K€. En effet, la Dotation Forfaitaire progresserait de 80 K€, et la Dotation de Solidarité Urbaine devrait augmenter de 112K€. En revanche, la Dotation Nationale de Péréquation serait en diminution de 49K€.

A.1.3 Les produits des services et du domaine.

PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	BP 2024 €
DROITS D'UTILISATION DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 812 060
REMBOURSEMENT DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL	1 535 000
REMBOURSEMENT DE FRAIS	258 920
TOTAL DES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	3 605 980

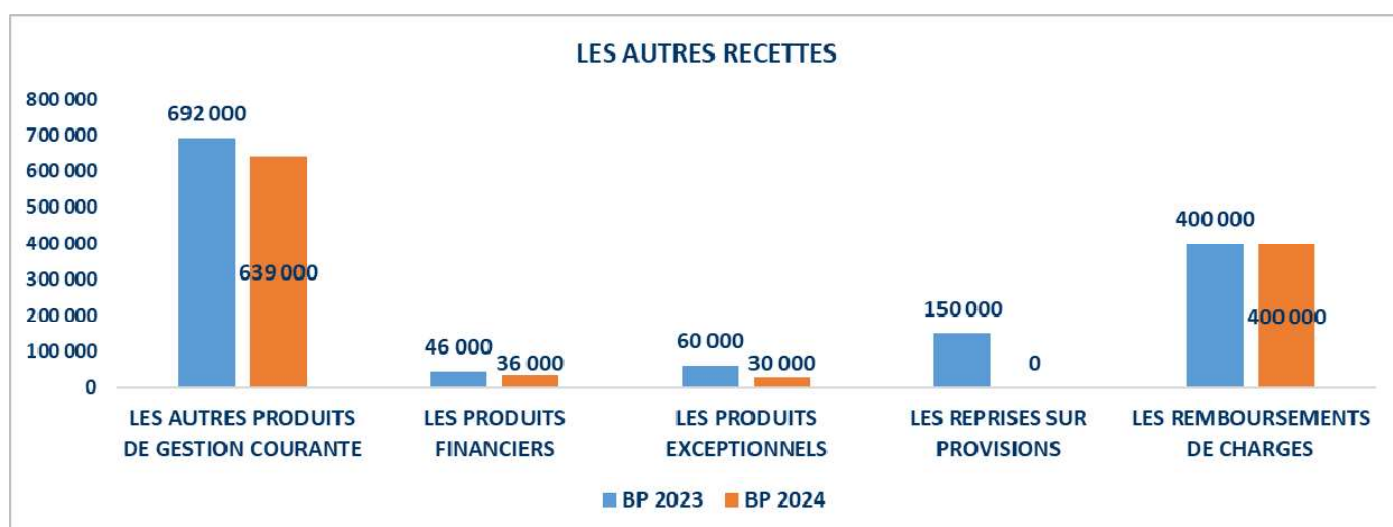


Les produits des services et du domaine sont des ressources non fiscales qui représentent 7,3% des recettes réelles de fonctionnement sur 2024 pour la collectivité. Ce poste de recettes se composerait pour l'essentiel de deux grands éléments :

- les droits d'utilisation des services et du domaine qui sont estimés à 1 812 060€ pour l'année 2024, soit une hausse de 10%, en raison d'une hausse de fréquentation dans les crèches, les centres de loisirs Pablo Neruda et Bujarret et de la restauration scolaire (+100 K€). En outre, les recettes du centre nautique ont progressé de 50K€, suite à l'ouverture de l'équipement toute l'année et à l'augmentation de la fréquentation.
- les remboursements de dépenses de personnel liés à leur mise à disposition aux associations ou à d'autres structures telles que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le SIEL-Territoire d'énergie Loire, qui augmenteraient de 95K€ par rapport à 2023, en raison notamment de la hausse des salaires (revalorisation du point d'indice).
- Les remboursements de frais diminuent (-30K€), en raison notamment du passage de la gestion de la fourrière automobile en Délégation de Service Public à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle gestion implique également une diminution des dépenses de fonctionnement.

A.1.4 Les autres recettes réelles.

AUTRES RECETTES	BP 2024 €
LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	639 000
LES PRODUITS FINANCIERS	36 000
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 000
LES REPRISES SUR PROVISIONS	0
LES REMBOURSEMENTS DE CHARGES	400 000
TOTAL DES AUTRES RECETTES	1 105 000



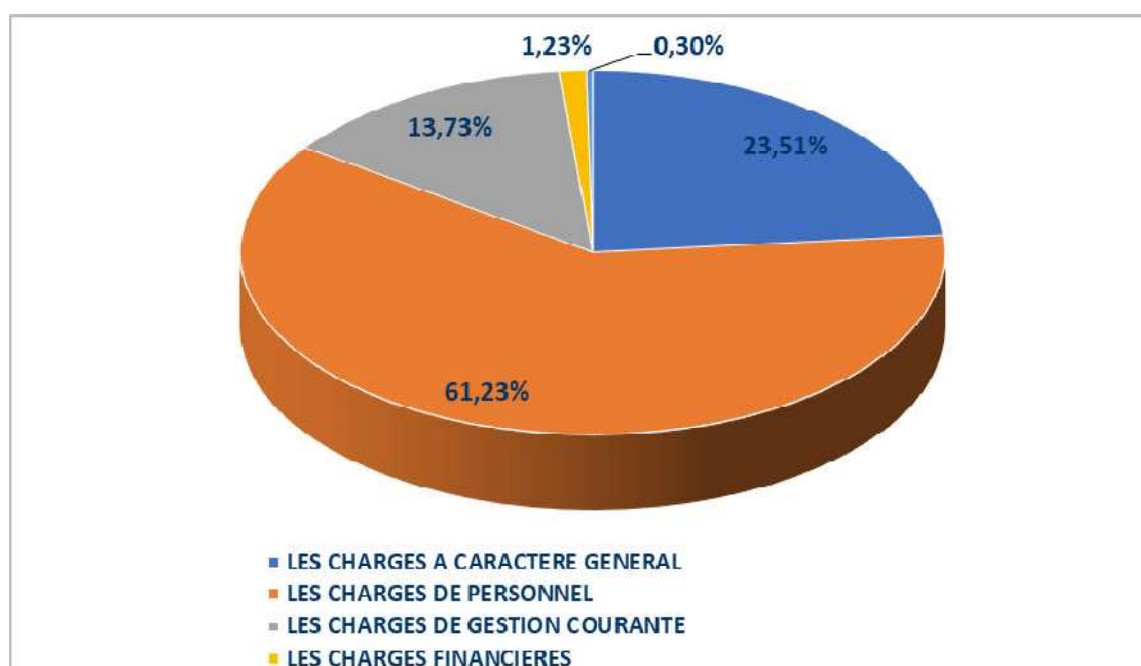
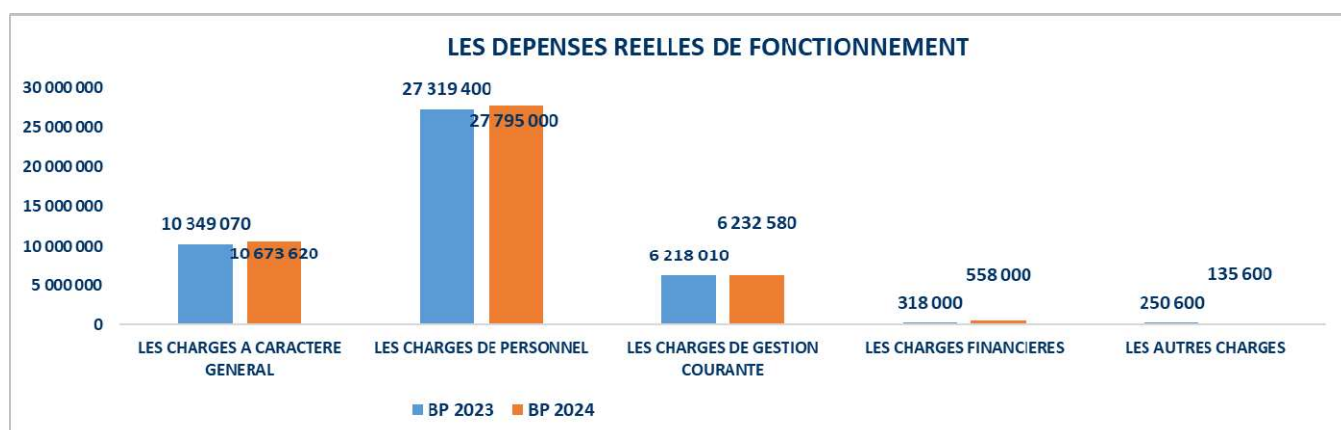
Les autres recettes réelles représentent 2,2% des recettes de fonctionnement et sont en baisse de 243K€ par rapport au budget primitif 2023, se caractérisant notamment par :

- une diminution des autres produits de gestion courante (-53K€), liée aux remboursements de sinistres par l'assurance (-40K€) et aux produits divers sur opérations de gestion,
- une baisse des produits exceptionnels (-30K€),
- l'absence de reprise de provisions sur 2024 (-150K€).

A.2. Les dépenses.

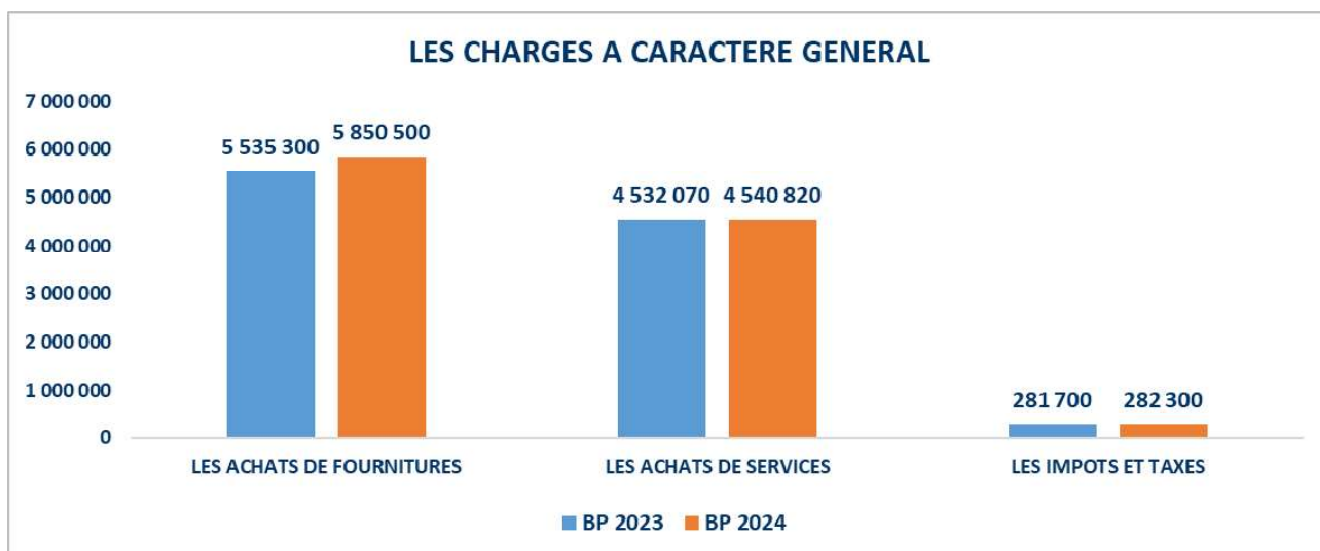
Les dépenses de fonctionnement pour le budget 2024 se structureraient ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 €
LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 673 620
LES CHARGES DE PERSONNEL	27 795 000
LES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 232 580
LES CHARGES FINANCIERES	558 000
LES AUTRES CHARGES	135 600
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	45 394 800
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 390 944
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 785 744



A.2.1 Les charges à caractère général.

CHARGES A CARACTERE GENERAL	BP 2024 €
LES ACHATS DE FOURNITURES	5 850 500
LES ACHATS DE SERVICES	4 540 820
LES IMPOTS ET TAXES	282 300
TOTAL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 673 620



La commune s'attache toujours à préserver son autofinancement en maîtrisant notamment l'évolution de ses charges générales. Pour ce faire, le travail de préparation budgétaire sur ce poste de dépenses a une fois de plus été mené à partir des derniers comptes administratifs et du budget primitif 2023. Cet exercice est néanmoins limité par le contexte national et international impactant fortement les budgets des collectivités (inflation, hausse énergétique...).

Le volume de ce chapitre de dépenses est en progression de 325K€ par rapport à 2023, soit +3.1% d'augmentation. Ce constat s'explique notamment par divers postes de dépenses incompressibles que subit la collectivité :

- La hausse des coûts énergétiques : pour les marchés d'électricité, notifiés au SIEL en 2021 sur la période 2022 à 2024, les prix sont revus annuellement en fonction d'un volume d'électricité nucléaire disponible et mis à disposition de l'ensemble des fournisseurs. Malgré les dispositifs mis en place par la collectivité pour diminuer la consommation énergétique, celle-ci subit la hausse du coût de l'énergie (+125K€).
- L'augmentation du coût de l'assurance multirisque, en raison de l'augmentation de la sinistralité (+93K€).
- L'organisation des élections européennes et le recensement (+11K€).

D'autres postes de dépenses sont en augmentation en raison des services proposés par la ville, avec notamment :

- L'augmentation des frais de restauration scolaire (+70K€) et des centres de loisirs (+27K€) et des crèches (+60K€), liés à la hausse de la fréquentation.
- La hausse des transports scolaires (+15K€).

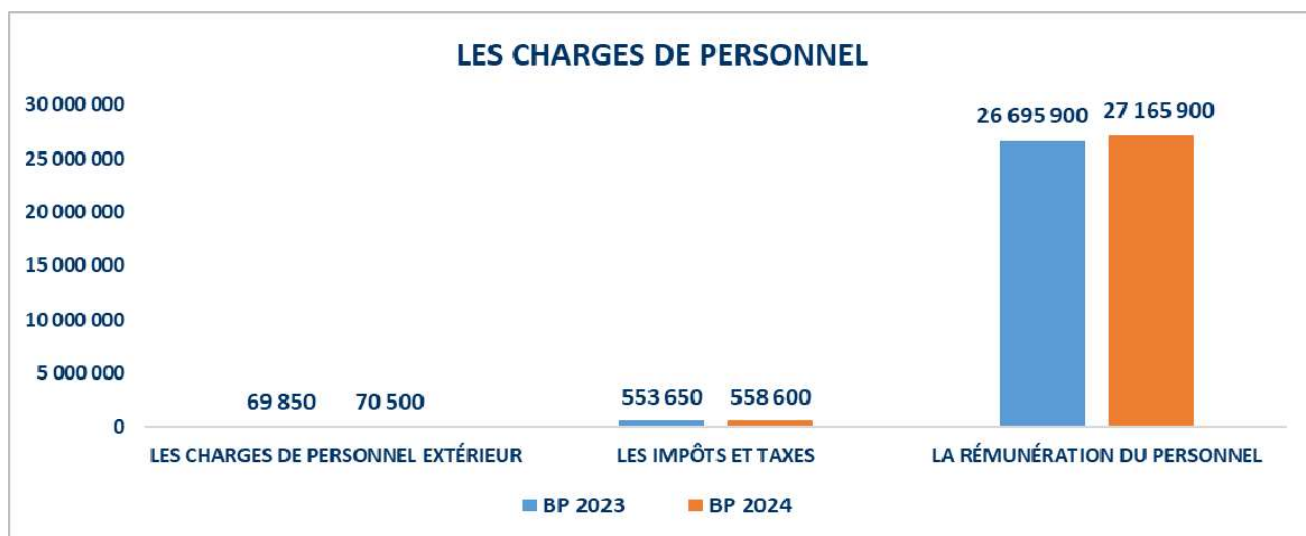
- L'organisation des jeux olympiques et le passage de la flamme (+11K€).

En revanche, afin de limiter l'impact de ces augmentations, et de dégager suffisamment d'épargne brute pour financer une partie de ses investissements, la commune prévoit de réaliser des économies sur divers postes :

- Les catalogues et imprimés (-88K€) : plusieurs supports seront désormais réalisés en interne ;
- L'entretien des bâtiments (-48K€) : les dépenses conséquentes d'entretien sont imputées en investissement ;
- Les études et recherches (-37K€) ;
- Les combustibles (-25K€) grâce au changement de chaudières et aux travaux d'isolation.

A.2.2 Les charges de personnel.

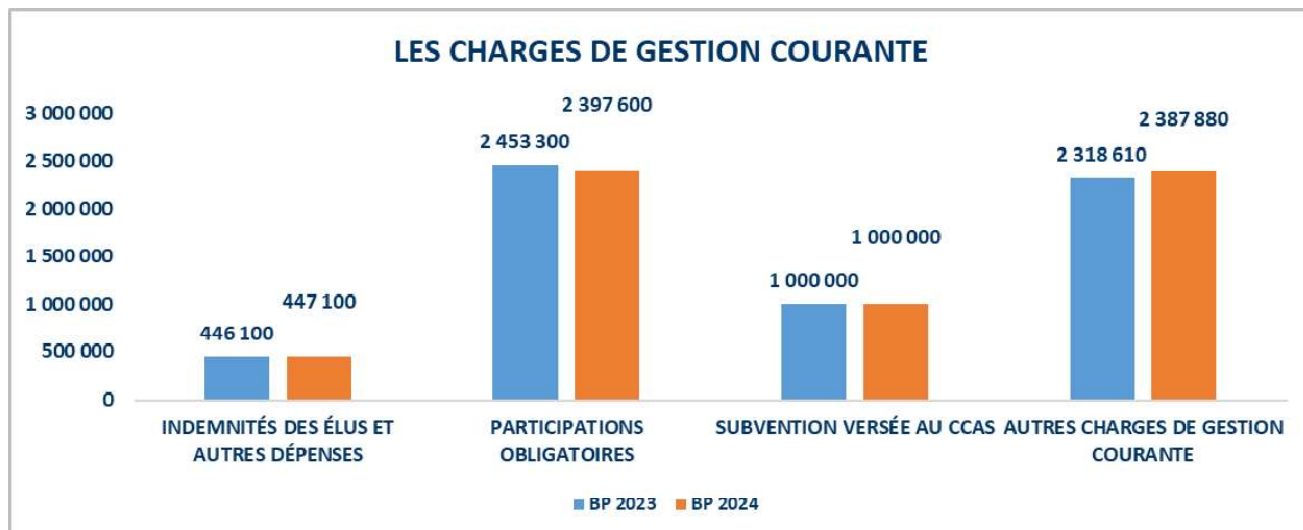
CHARGES DE PERSONNEL	BP 2024 €
LES CHARGES DE PERSONNEL EXTÉRIEUR	70 500
LES IMPÔTS ET TAXES	558 600
LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	27 165 900
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	27 795 000



Les charges de personnel représentent 61.2% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dernières s'élèveraient à 27 795 000€, présentant ainsi une progression de 476K€ par rapport au budget primitif 2023, soit +1,74%. Cette hausse s'explique par les évolutions indiciaires (Glissement Vieillesse Technicité), et la revalorisation du point d'indice sur une année pleine. En outre, la commune continue sa politique d'avancement de carrière du personnel.

A.2.3 Les charges de gestion courante.

CHARGES DE GESTION COURANTE	BP 2024 €
INDEMNITÉS DES ÉLUS ET AUTRES DÉPENSES	447 100
PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	2 397 600
SUBVENTION VERSÉE AU CCAS	1 000 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 387 880
TOTAL DES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 232 580



Les charges de gestion courante, sont principalement composées des participations obligatoires (contribution au SDIS, contribution aux écoles privées), de la subvention au CCAS et des subventions aux associations. Ces dépenses s’élèveraient à 6 232 580 € en 2024, en progression de 15K€ par rapport au budget primitif 2023 :

- La subvention versée au CCAS reste à niveau équivalent par rapport à 2023.
- Les indemnités aux élus sont constantes.
- La subvention aux écoles privées sera de 750 000€.
- La cotisation du SDIS s’élèvera à 1 632 000€, soit une hausse de +28K€.

⇒ Les subventions aux associations

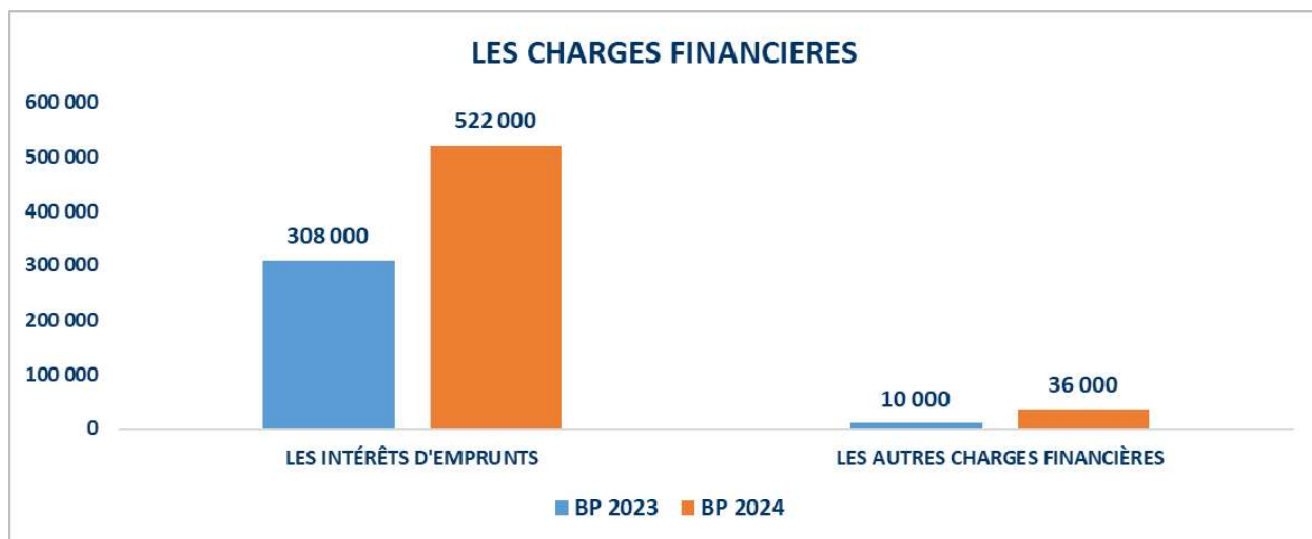
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS + SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS	BP 2024 €
SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	2 288 600
TOTAL SUBVENTIONS	2 288 600

La Ville de Saint-Chamond poursuit sa politique volontariste de soutien aux associations en accompagnant leurs projets et leurs actions, en accord avec les principes d'aide et de service en direction des publics et de la population saint-chamonnaise.

Globalement, les subventions ordinaires aux associations intégrant les mises à disposition de personnel, et les subventions exceptionnelles s’élèveraient à 2 288 600€, en hausse de 26K€ par rapport à 2023, en raison de la mise en place d’un nouveau dispositif porté par les centres sociaux pour l’accompagnement des jeunes.

A.2.4 Les charges financières.

CHARGES FINANCIERES	BP 2024 €
LES INTÉRÊTS D'EMPRUNTS	522 000
LES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	36 000
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	558 000

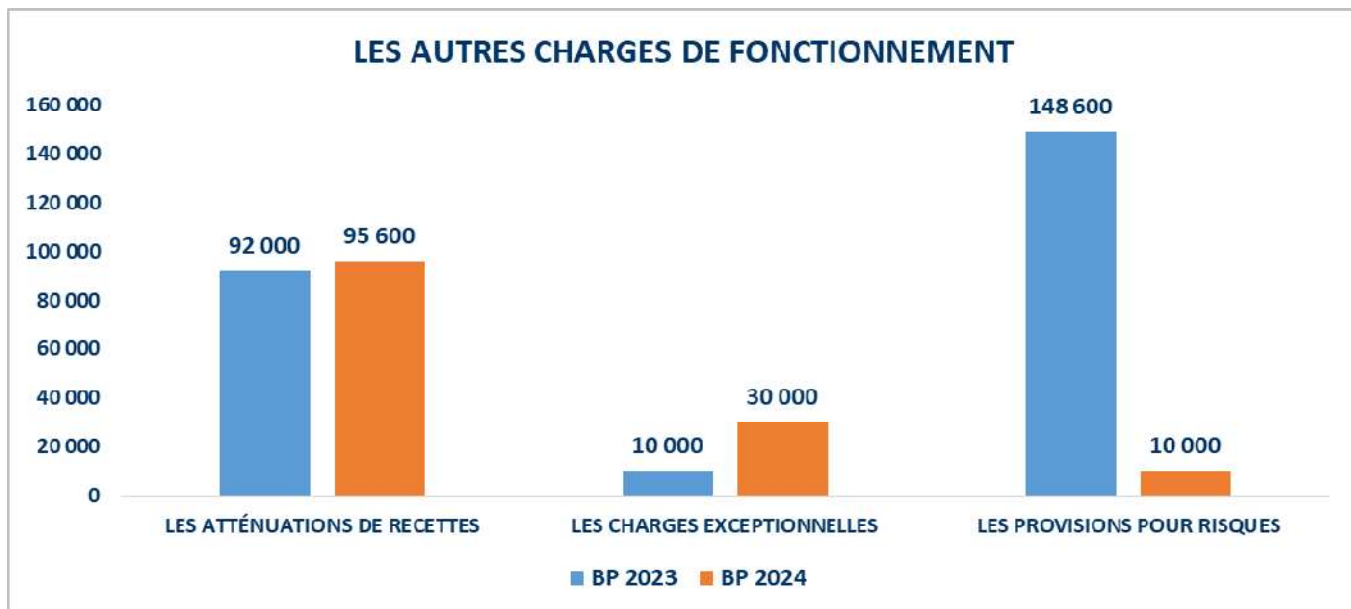


Les charges financières sont en hausse de 240K€ par rapport au budget primitif 2023, suite aux derniers emprunts souscrits. En effet, la Commune a emprunté 6 millions d'euros en 2023 pour financer une partie de ses investissements.

A.2.5 Les autres charges de fonctionnement.

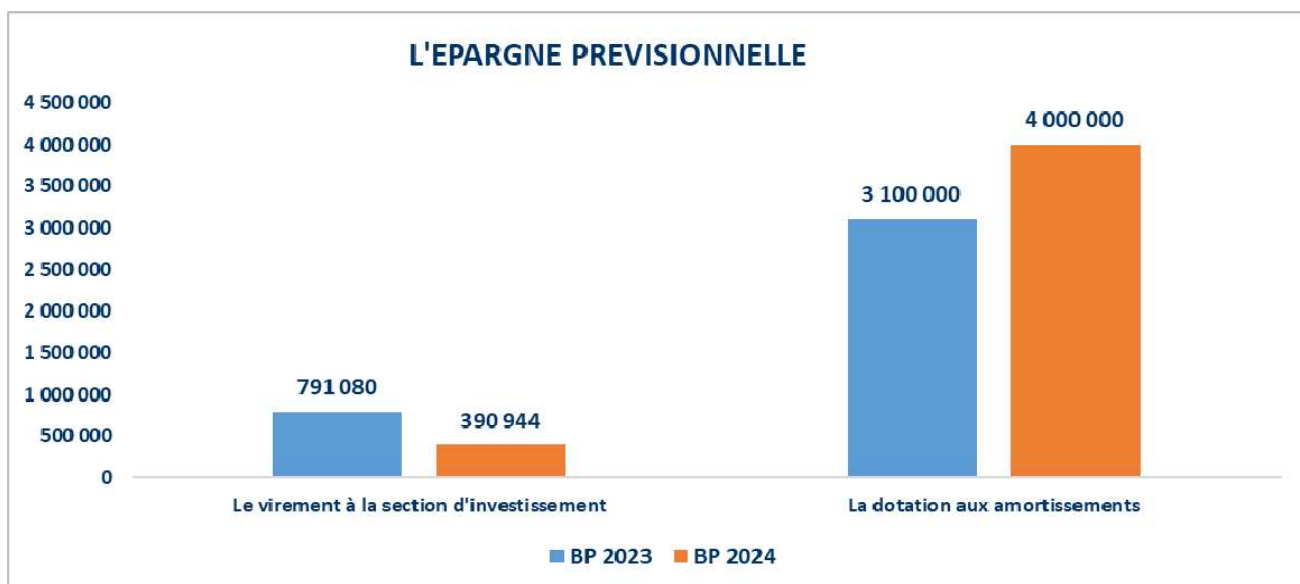
AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024 €
LES ATTÉNUATIONS DE RECETTES	95 600
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000
LES PROVISIONS POUR RISQUES	10 000
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	135 600

Elles comprennent principalement les atténuations de recettes, liées au reversement d'une partie de la taxe foncière de la zone d'activité STELYTEC, à la ville de Lyon et à Saint-Etienne Métropole, en fonction de la surface leur appartenant.



A.2.6 Le virement à la section d'investissement.

VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2024 €
Le virement à la section d'investissement	390 944
La dotation aux amortissements	4 000 000
TOTAL VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 390 944



Le virement à la section d'investissement s'élèverait à 4 391 K€, en hausse de 500 K€ par rapport au budget primitif 2023, en raison de la progression des recettes et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette épargne permettra de financer une partie des équipements prévus.

Pour information le taux prévisionnel de virement à la section d'investissement (virement à la section d'investissement / recettes prévisionnelles de fonctionnement) pourrait s'établir comme suit :

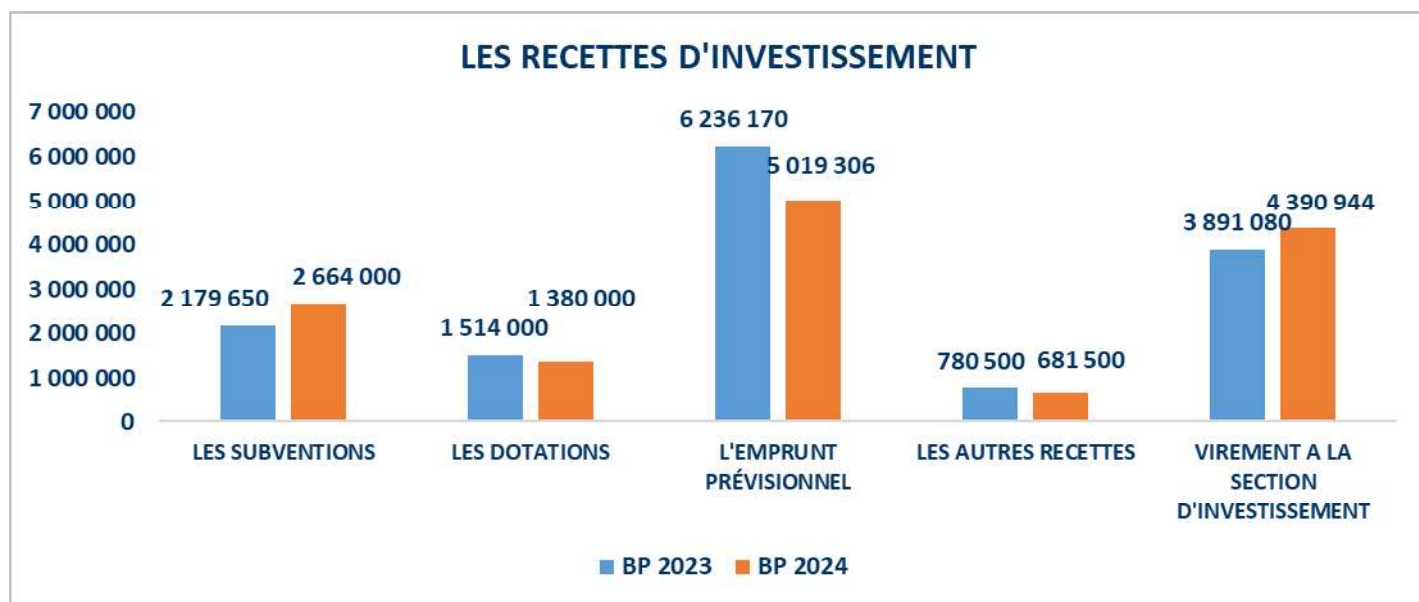
TAUX D'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE	BP 2024 €
Taux d'épargne brute prévisionnelle	8,1%
Taux d'épargne brute prévisionnelle retraité des travaux de voirie faits par SEM pour le compte de la ville de Saint-Chamond	10,7%

La section d'investissement

A.1. Les recettes.

Les recettes d'investissement pour le budget 2024 se structurent ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024 €
LES SUBVENTIONS	2 664 000
LES DOTATIONS	1 380 000
L'EMPRUNT PRÉVISIONNEL	5 019 306
LES AUTRES RECETTES	681 500
<i>Cessions d'immobilisations</i>	300 000
<i>Remboursement des emprunts voirie par SEM</i>	381 500
L'ÉPARGNE PRÉVISIONNELLE	4 390 944
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors op. patrimoniales)	14 135 750
OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	1 000 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 135 750

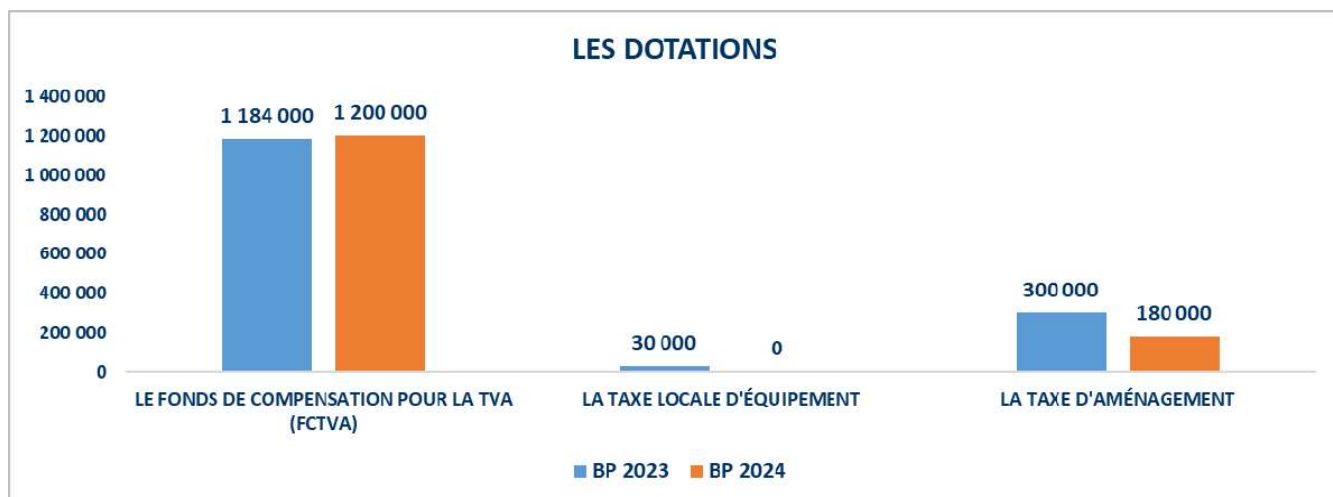


B.1.1 Les subventions.

En 2024, le travail sur la recherche de subventions sera poursuivi notamment auprès de l'Etat, de la Région, du département, de la Métropole et d'autres organismes, et permettrait de recouvrer 2 664 000 € de recettes.

B.1.2 Les dotations.

DOTATIONS	BP 2024 €
LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA)	1 200 000
LA TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT	0
LA TAXE D'AMÉNAGEMENT	180 000
TOTAL DES DOTATIONS	1 380 000



Les dotations s'élèveraient à 1 380 000€, avec le Fonds de Compensation de la TVA estimé à 1 200 000 €, et la taxe d'aménagement à 180 000 €.

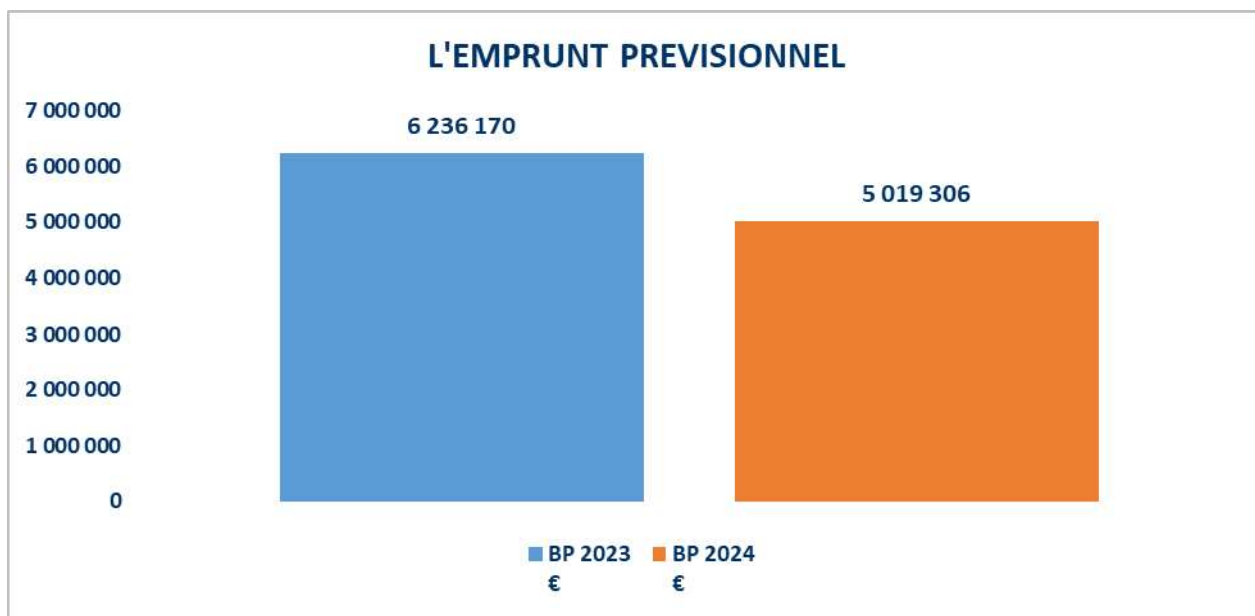
B.1.3 Les autres recettes d'investissement.

Elles se composent du remboursement par Saint-Etienne Métropole du capital des emprunts que la commune avait contractualisés pour les travaux de voirie et d'assainissement. Cette année, ce remboursement s'élève à 382 K€, conformément à l'échéancier validé conjointement par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et le conseil municipal de la ville de Saint-Chamond. A noter qu'un remboursement de nature similaire s'opère en section de fonctionnement mais concerne cette-fois ci les intérêts de ces mêmes emprunts.

Elles comprennent également l'estimation des cessions immobilières, à hauteur de 300 K€.

B.1.4 L'emprunt prévisionnel.

EMPRUNT PREVISIONNEL	BP 2024 €
L'EMPRUNT PREVISIONNEL	5 019 306
TOTAL DE L'EMPRUNT PREVISIONNEL	5 019 306



Le niveau d'emprunt, qui reste prévisionnel, est relatif à un programme d'équipements 2024 estimé à 11 096 950€.

CALCUL DE LA CAPACITE PREVISIONNELLE DE DESENDETTEMENT		
STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2024 Sans aucun nouvel emprunt	26 073 500	
PREVISION D'EMPRUNT INSCRITE AU BP2024	5 019 306	
STOCK DE DETTE PREVISIONNEL AU 31/12/2024 en contractualisant la dette prévue au budget	31 092 806	
CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – sans contractualiser les emprunts prévus au budget en 2024	6,53	6 ans et 6 mois
CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE (mesurée en années) – en contractualisant les emprunts prévus au budget en 2024	7,79	7 ans et 9 mois

En 2024, le ratio de désendettement communal serait de 6 ans et 6 mois d'ici à la fin de l'année en l'absence de tout nouvel emprunt contractualisé.

Si l'emprunt prévisionnel prévu au budget primitif 2024 venait à être réalisé, la capacité de désendettement communale serait estimée à 7 ans et 9 mois au 31 décembre 2024, restant de fait en dessous du seuil limite de 10 ans fixé par l'Etat.

A.2. Les dépenses.

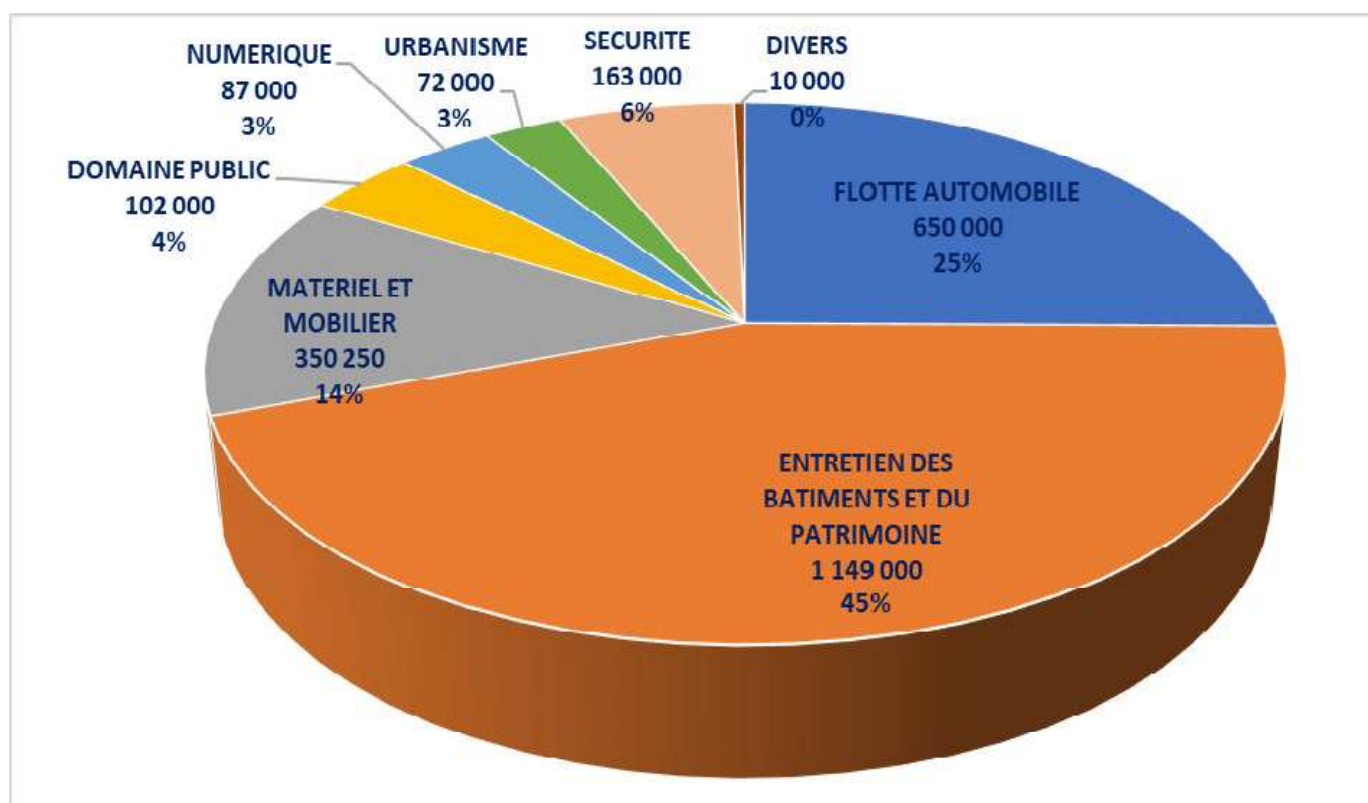
Les dépenses d'équipement prévues au budget 2024 s'organisent en deux blocs :

- un bloc n°1 dit «**équipements courants**» destiné à financer les dépenses d'entretien, de mise aux normes, de mises en sécurité, de renouvellement de matériel, affectées à la section d'investissement. Ce bloc est arrêté pour 2024 à hauteur de 2 583 250€.
- un bloc n°2 dit «**équipements projets**» destiné à financer les projets de la collectivité, qui s'élève à hauteur de 8 513 700€ pour 2024.
- Au total, équipements courants et équipements projets représentent pour l'année 2024 **une enveloppe de 11 096 950€.**

L'utilisation de ce budget d'équipement permettra les réalisations suivantes :

⇒ BLOC N°1 – EQUIPEMENTS COURANTS

La ventilation des actions prévues au bloc 1 se présente ainsi :



Les différentes thématiques prévues au bloc 2 du programme d'équipements 2024 se déclinent ainsi :

Fonds de concours :

- Saint-Etienne Métropole pour les opérations de restauration immobilière (ORI), de Défense Extérieure Contre l'Incendie, et pour partie, la restructuration des places Neyrand et Ile de France
- Le SIEL-Territoire d'énergie Loire pour l'éclairage public
- Cap Métropole pour le traitement de l'habitat ancien

Dans les domaines de la culture et du patrimoine :

- Réouverture de l'Eglise Notre Dame avec mise en accessibilité
- Restructuration de l'Hôtel Dieu
- Travaux dans divers bâtiments à vocation culturelle et culturelle

Dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse :

- Rénovation de l'école de Chavanne et de l'école du Chatelard
- Divers travaux dans les crèches (centre et espace petite enfance et à Marie Curie)
- Travaux dans la plupart des écoles

Dans le domaine sportif :

- Début de la rénovation du complexe Vincendon avec une étude pour la rénovation de la piste d'athlétisme
- Rénovation de la toiture de Pierre de Coubertin
- Installation de contrôle d'accès sur certains bâtiments

Dans le domaine associatif et administratif :

- Construction du nouveau centre social au Creux
- Divers travaux dans les centres sociaux
- Rénovation de la cure de Chavanne

Dans le domaine de l'urbanisme et du domaine public :

- Poursuite de la rénovation des places avec notamment la place Neyrand et la place Ile de France
- Travaux d'aménagement quartier du Creux
- Poursuite de la restructuration de locaux commerciaux
- Poursuite de acquisitions foncières
- Reprise des murs de plusieurs cimetières

Poursuite du programme d'optimisation énergétique afin de prendre en compte les enjeux environnementaux et diminuer l'empreinte carbone :

- Travaux d'isolation, changements de chaudières dans les écoles et bâtiments
- Travaux de relamping
- Développement progressif d'ilots de fraîcheur dans les écoles
- Déploiement du schéma directeur vélo

Sécurité et tranquillité publique :

- Poursuite de l'extension du réseau de vidéo-protection
- Optimisation de l'éclairage public

Travaux de voirie :

- Travaux de voiries sur divers secteurs (chemin et impasse de Paradis, grande rue de St Julien, rue d'Arlos...)